

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par

M. Le Fur

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 36 par la phrase suivante :

« La liste des pays prioritaires fait l'objet d'une actualisation fréquente, et *a minima* tous les deux ans. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La politique française d'aide publique au développement identifie dix-neuf pays prioritaires, dont la liste est confirmée par le présent projet de loi.

Cet amendement vise à préciser que la liste des pays prioritaires doit être régulièrement actualisée. En effet, les contextes géopolitiques et économiques pouvant évoluer très brutalement, comme l'a démontré la crise économique engendrée par la covid-19, il convient de pouvoir revoir régulièrement nos priorités.